
Demande de financement

Instructions

Période d'allocation 2020-2022

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	2
Partie I : Premiers pas	3
Remplir la demande	3
Utiliser les documents nationaux existants	3
Recommandations relatives à la mise en page.....	3
Calendrier des périodes de soumission et de mise en œuvre.....	3
Déposer la candidature	4
Demandes de financement conjointes.....	4
Traduction des documents	4
Assouplissements pour les pays classés dans la catégorie des contextes d'intervention difficiles	5
Partie II : Remplir le formulaire de demande de financement	6
Résumé.....	6
1. Investir pour optimiser l'impact en vue de mettre fin aux épidémies	7
2. Points sur le contexte épidémiologique.....	7
3. Politiques et stratégies nationales : révisions et mises à jour.....	8
4. Possibilités d'intégration	9
5. Promouvoir et protéger les droits humains et l'égalité de genre.....	10
6. Efficacité des modalités de mise en œuvre	10
7. Cofinancement et pérennité.....	11
8. Besoins prévus en matière de révision des programmes (reprogrammation).....	12
9. Fonds de contrepartie (le cas échéant).....	12
Partie III : Documents supplémentaires joints à la demande de financement	13
Tableau(x) de lacunes programmatiques.....	13
Tableau(x) du paysage de financement.....	13
Cadre de résultats et budget	14
Demande hiérarchisée de financement au-delà de la somme allouée	14
Cartographie des modalités de mise en œuvre	15
Tableau(x) des données essentielles	16
Approbation de la demande de financement par l'ICN.....	16
Déclaration de conformité de l'ICN	16
Document-type de gestion des produits de santé	18
Liste des abréviations et des annexes.....	18

Introduction

Les présentes instructions visent à aider les candidats à remplir le formulaire de demande de financement en vue d'une reconduction de programme. Cette approche simplifiée permet de poursuivre la mise en œuvre des subventions financées par le Fonds mondial pour le prochain cycle de financement au moyen d'une approche stratégique et d'interventions programmatiques semblables à celles des subventions actuelles. Cette demande de financement vise à permettre aux candidats de justifier la reconduction de ces subventions.

La décision de déposer une demande de reconduction de programme doit être prise avec la participation inclusive des populations-clés et vulnérables, et doit être soutenue par les examens de programmes, les évaluations et les données épidémiologiques, si possible. Les candidats doivent recenser d'éventuelles possibilités d'amélioration du programme tout au long du cycle de vie de la subvention. Les réponses aux questions doivent être synthétiques et démontrer clairement en quoi les investissements actuels sont conformes à la stratégie nationale du pays et conçus pour optimiser l'impact. Les candidats sont fortement encouragés à citer des pièces justificatives et des données probantes.

La demande de financement déposée sera examinée par le Comité technique d'examen des propositions (TRP)¹ qui évaluera leur centrage stratégique et leur bien-fondé technique. Une fois les subventions définitives approuvées par le Conseil d'administration, le Fonds mondial peut publier ou partager des informations qui ont été transmises dans le cadre des demandes de financement.

Tous les groupes participant à l'élaboration de la demande de financement pour la période d'allocation 2020-2022 doivent prendre connaissance des présentes instructions.

Pour toute question, merci de contacter accesstofunding@theglobalfund.org.

¹ Technical Review Panel (TRP) : Le Comité technique d'examen des propositions est le groupe indépendant d'experts qui examine toutes les demandes de financement.

Partie I : Premiers pas

Remplir la demande

Les documents devant obligatoirement être joints à la demande de financement sont énumérés à l'**annexe 1** du formulaire de demande de financement. Le TRP du Fonds mondial n'examinera que les dossiers de candidature complets².

Utiliser les documents nationaux existants

La demande de financement encourage les candidats à s'appuyer sur les documents nationaux existants, par exemple les plans stratégiques nationaux (PSN), afin d'éviter la duplication des informations. Les candidats sont donc priés de faire des renvois vers les documents nationaux pertinents pour éviter les redondances dans le descriptif fourni. Des orientations détaillées figurent dans la **Partie II** des présentes instructions.

Les documents nationaux doivent être clairement référencés et inclus dans le dossier de candidature. Ils peuvent être envoyés sous forme de liens ou de pièces jointes à des courriers électroniques, ou au moyen de mécanismes de partage de fichiers (Google Drive, Dropbox ou autres). Si les documents sont publiquement disponibles en ligne, il est recommandé aux candidats de fournir les liens hypertextes correspondants, afin de limiter le nombre de documents joints à la demande de financement. **Les candidats ne doivent joindre aucun document non cité dans la demande de financement et ne doivent faire référence qu'aux documents qui fournissent une base pour les domaines prioritaires de financement.**

Recommandations relatives à la mise en page

Les présentes instructions recommandent un nombre de pages précis pour chaque question. Une page correspond à environ 500 mots, en police Arial standard taille 11, avec un interligne simple. Les candidats sont encouragés à respecter le nombre de pages recommandé. Ils sont également invités à utiliser des représentations visuelles, comme des graphiques ou des tableaux, pour illustrer les informations ou tendances importantes.

Calendrier des périodes de soumission et de mise en œuvre

La période d'allocation correspond à la période pendant laquelle les pays admissibles peuvent solliciter un financement et en bénéficier. La somme allouée pour les composantes admissibles est accessible une fois par période d'allocation pour chaque composante³. Pour la prochaine période d'allocation (2020-2022), les subventions devront être approuvées par le Conseil d'administration avant fin 2022. La période pendant laquelle une somme affectée à une composante admissible peut être utilisée est appelée période d'utilisation des allocations. Les périodes de mise en œuvre des subventions doivent généralement être alignées sur la période d'utilisation des allocations.

Les subventions devraient :

- commencer directement après la fin des subventions actuelles ;
- durer trois ans en règle générale ; et
- prendre fin au moins un an après la période d'allocation afin de laisser une période tampon de 12 mois permettant de solliciter et d'obtenir un nouveau financement sans risquer d'interrompre les programmes. Par exemple, pour la prochaine période d'allocation, les subventions qui commencent en janvier 2021 devraient durer jusqu'en décembre 2023.

² Pour les candidats classés dans la catégorie des contextes d'intervention difficiles, la [note de politique opérationnelle relative aux contextes d'intervention difficiles](#) permet des assouplissements concernant la soumission de la demande de financement et la levée éventuelle de l'obligation de soumettre certains des documents requis.

³ Sous réserve d'exceptions limitées.

Déposer la candidature

Le Fonds mondial communiquera le montant de la somme allouée par pays et recommandera la démarche à suivre dans la lettre d'allocation envoyée en décembre 2019. Les candidats identifiés dans le cadre de la reconduction de programme ont la possibilité d'opter pour une demande soumise à un examen complet. Les candidats recevront le formulaire de demande approprié et les pièces jointes par l'équipe de pays du Fonds mondial.

Le dossier complet de candidature doit être envoyé par courrier électronique au gestionnaire de portefeuille du Fonds du pays, avec copie au Département de l'accès au financement (acesstofunding@theglobalfund.org).

Demandes de financement conjointes

Le Fonds mondial invite les candidats admissibles pour au moins deux composantes à déposer une demande de financement conjointe. Cette demande permet aux candidats de présenter i) la façon dont l'allocation est investie globalement pour lutter contre plus d'une maladie et résoudre les problèmes pertinents rencontrés par le système de santé et ii) la façon dont la demande optimise les synergies entre les programmes. La demande de financement conjointe peut inclure deux composantes ou plus. Elle peut combiner les trois maladies et les investissements en faveur de systèmes résistants et pérennes pour la santé (SRPS), combiner la tuberculose et les SRPS, combiner le VIH et la tuberculose, etc. Les pays présentant une charge élevée de co-infection tuberculose/VIH doivent déposer une demande de financement conjointe pour la tuberculose et le VIH^{4,5}, comme indiqué dans la lettre d'allocation.

Toutes les parties prenantes concernées doivent participer à l'élaboration de la demande de financement conjointe à toutes les étapes du processus (y compris à l'étape de dialogue national), au lieu de ne combiner les efforts individuels de lutte contre les maladies qu'à l'étape de soumission de la demande. La programmation conjointe doit viser à mieux cibler les ressources et à harmoniser les efforts déployés pour accroître l'efficacité, l'efficience, la qualité et la pérennité des programmes. Il convient d'adopter une démarche transversale pour lever les contraintes qui entravent la bonne mise en œuvre des programmes conjoints.

Les candidats sont fortement encouragés à regrouper la totalité des investissements transversaux sollicités en faveur des SRPS dans une seule demande au lieu de les répartir dans plusieurs demandes de financement. Par exemple, si une demande de financement pour le VIH est présentée, le candidat peut y inclure sa demande globale d'investissements transversaux en faveur des SRPS qui bénéficieraient à l'ensemble des composantes de maladie admissibles (y compris la tuberculose et le paludisme). Le candidat peut également déposer une demande de financement portant uniquement sur les SRPS.

Traduction des documents

Le Fonds mondial accepte les demandes rédigées en anglais, en français ou en espagnol. La langue de travail du Secrétariat et du TRP est l'anglais.

Le Fonds mondial ne traduira que le texte descriptif de la demande de financement et les documents essentiels du dossier soumis en français ou en espagnol. Des pièces supplémentaires peuvent être jointes dans la langue d'origine des documents, mais la traduction par le Fonds mondial sera limitée à des sections spécifiques, dans des limites raisonnables.

⁴ L'objectif d'une programmation conjointe tuberculose/VIH est d'optimiser l'impact des investissements du Fonds mondial et des autres donateurs afin d'améliorer les résultats en matière de santé. Ces programmes nécessiteront des financements pour couvrir des domaines transversaux, tels que l'élimination des obstacles liés au genre et aux droits humains entravant l'accès aux services de lutte contre la tuberculose et le VIH, la mise en place de systèmes de santé par l'utilisation plus efficace des informations sanitaires, la coordination du personnel et des produits de santé dans le cadre de l'élargissement ciblé des services intégrés de prise en charge de la tuberculose et du VIH, et ainsi de suite.

⁵ Les pays présentant une charge élevée de co-infection tuberculose/VIH sont les suivants : l'Afrique du Sud, l'Angola, le Botswana, le Cameroun, l'Eswatini, l'Éthiopie, le Ghana, la Guinée-Bissau, l'Inde, l'Indonésie, le Kenya, le Lesotho, le Libéria, le Malawi, le Mozambique, le Myanmar, la Namibie, le Nigéria, l'Ouganda, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, la République du Congo, la République-Unie de Tanzanie (y compris Zanzibar), le Tchad, la Thaïlande, la Zambie et le Zimbabwe.

Étant donné que le Secrétariat ne peut pas assurer la traduction de tous les documents supplémentaires, les candidats sont encouragés à traduire et à transmettre en anglais les pièces jointes les plus importantes, dans la mesure du possible. Pour toute question relative aux traductions, merci de contacter votre gestionnaire de portefeuille.

Assouplissements pour les pays classés dans la catégorie des contextes d'intervention difficiles

De nombreux pays sont confrontés à des situations d'urgence et à des difficultés systémiques qui mettent à mal leur système de santé⁶. Ces pays sont fortement encouragés à décrire les difficultés et les fragilités qui doivent être prises en compte lors de la conception et de la mise en œuvre du ou des programme(s). Des assouplissements supplémentaires, notamment des démarches adaptées et la levée de certaines obligations dans le processus de demande de financement, peuvent être accordés aux portefeuilles confrontés à ces difficultés. Les candidats peuvent s'appuyer sur les caractéristiques des contextes d'intervention difficiles qui suivent :

Urgence grave ou prolongée	Instabilité chronique
<ul style="list-style-type: none"> • Crises humanitaires en cours en raison d'un conflit armé, de la menace d'une maladie émergente, d'une épidémie ou d'une catastrophe naturelle • Accès difficile en raison de l'insécurité • Contexte sécuritaire instable avec un grand nombre de personnes déplacées ou de réfugiés ou d'autres personnes en situation préoccupante • Système de santé en grande partie détruit ou submergé par une crise • Accès très difficile à certaines zones et populations en raison d'une crise • Contextes en évolution rapide, d'où des difficultés considérables en matière d'exactitude, de rapidité et de disponibilité des données • Plans stratégiques de lutte contre les maladies non disponibles ou non mis à jour en temps utile en raison du contexte et de l'épidémiologie changeante • Instance de coordination nationale (ICN) non fonctionnelle ou pas en mesure de coordonner la riposte du pays à la maladie pendant la crise • Entités nationales pouvant manquer de légitimité et de capacité en matière de mise en œuvre (par exemple, manque de mécanismes de responsabilité et de systèmes permettant d'effectuer un contrôle fiduciaire adéquat) 	<ul style="list-style-type: none"> • Relèvement prolongé et difficile à la suite d'une crise humanitaire due à un conflit armé, à la menace d'une maladie émergente, à une épidémie ou à une catastrophe naturelle • Contexte sécuritaire instable en proie à des conflits politiques périodiques, à des changements de gouvernance ou à un faible leadership mis à mal par des conflits localisés • Entités nationales ayant fait preuve de faibles capacités en matière de mise en œuvre de programmes par le passé, ainsi que d'une mauvaise performance et d'une faible couverture de services • Crise économique prolongée, faible volonté politique et niveaux élevés de corruption. • Système de santé défaillant ou en cours de réhabilitation • Comptes nationaux de la santé insuffisamment développés ; collecte et analyse de données insuffisantes ou pas entièrement établies • Plans stratégiques de lutte contre les maladies de qualité insuffisante • Coordination assurée par une instance provisoire de coordination des parties prenantes ; ou ICN récemment remise en fonction, ou difficultés de longue date en matière de direction, d'inclusivité et de transparence dans la prise de décisions

⁶Ces difficultés sont exposées plus en détail dans la [note de politique opérationnelle relative aux contextes d'intervention difficiles](#).

Partie II : Remplir le formulaire de demande de financement

Un large éventail de groupes touchés par des maladies et luttant contre ces dernières doivent participer au dialogue national en cours afin de s'assurer que les investissements en faveur de la lutte contre les trois maladies produisent les résultats attendus.

Les priorités décrites dans la demande de financement doivent être fondées sur les stratégies nationales existantes (telles que documentées dans les PSN par exemple) et replacées dans leur contexte à l'aide de données à jour qui reflètent avec précision la situation dans le pays.

Pour remplir leur demande de financement, les candidats peuvent s'appuyer sur les ressources du Fonds mondial qui suivent :

- Lettre d'allocation (communiquée en décembre 2019)
- [Stratégie 2017-2022 du Fonds mondial : « Investir pour mettre fin aux épidémies »](#)
- [Guide du candidat du Fonds mondial](#)
- [Notes d'information du Fonds mondial sur : le VIH ; la tuberculose ; le paludisme ; et la mise en place de systèmes résistants et pérennes pour la santé au moyen d'investissements du Fonds mondial](#)
- [Guide sur le cadre modulaire du Fonds mondial](#)
- [Notes d'information techniques du Fonds mondial](#)
- [Note d'orientation sur la Politique du Fonds mondial en matière de pérennité, de transition et de cofinancement des programmes](#)
- [Directives relatives à l'établissement des budgets des subventions](#)

Résumé

Ces données sont utilisées à des fins informatives :

Section	Informations demandées
Pays	Pays émetteur de la demande de financement (ou liste de pays en cas de demande multipays).
Composante(s)	Composante de la demande de financement (ou composantes, en cas de demande de financement conjointe).
Date de début prévu de la ou des subvention(s)	Date de début prévu du versement de la ou des subvention(s).
Date de fin prévue de la ou des subvention(s)	Date de fin prévue du versement de la ou des subvention(s).
Réциpiendaire(s) principal(ux)	Les entités désignées par le candidat pour mettre le(s) programme(s) en œuvre.
Devise	Devise applicable conformément à la lettre d'allocation ; préciser euro ou dollar US.
Montant de la demande de financement dans les limites de l'allocation	Montant sollicité dans les limites de l'allocation. Le montant saisi doit être cohérent entre tous les documents du dossier de candidature et être conforme à la répartition entre les composantes du programme soumise par l'ICN et confirmée par le Fonds mondial.
Montant de la demande hiérarchisée de financement au-delà de la somme allouée	La demande hiérarchisée de financement au-delà de la somme allouée est présentée dans la Partie III : DOCUMENTS SUPPLÉMENTAIRES JOINTS À LA DEMANDE DE FINANCEMENT . Le montant saisi doit être cohérent entre tous les documents du dossier de candidature.
Montant de la demande de fonds de contrepartie	Les fonds de contrepartie sont expliqués à la question 9 . Le montant saisi doit être cohérent entre tous les documents du dossier de candidature.

1. Investir pour optimiser l'impact en vue de mettre fin aux épidémies

Il est recommandé que la réponse fasse **une page** de longueur.

Il est demandé aux candidats d'évaluer si l'approche stratégique globale et les interventions programmatiques de la ou des subventions actuelles du Fonds mondial demeurent les plus rentables pour optimiser l'impact et devraient se poursuivre pour trois années supplémentaires. Dans la réponse à cette question, les candidats doivent s'appuyer sur des données probantes pour justifier la reconduction et de possibles améliorations du programme.

Cette évaluation doit :

- inclure des informations contextuelles, les résultats du programme, la capacité d'absorption financière, les évaluations du programme et les contributions des partenaires techniques ;
- analyser si les interventions du programme en cours demeurent stratégiquement ciblées et si le programme est en bonne voie d'atteindre les résultats et l'impact attendus ;
- inclure des informations sur la façon dont l'impact est évalué et mesuré ;
- comprendre une description des enseignements tirés au cours de la subvention actuelle.

Les considérations relatives aux facteurs contextuels, comme les urgences graves ou les instabilités chroniques⁷ pour les pays classés dans la catégorie des contextes d'intervention difficiles, doivent être expliquées.

2. Points sur le contexte épidémiologique

Il est recommandé que la réponse fasse **une page** de longueur.

Il est demandé aux candidats de décrire toute évolution importante du contexte épidémiologique du pays survenue depuis la soumission de la dernière demande de financement. Cette réponse doit s'appuyer sur toutes les données disponibles, notamment :

- les évolutions importantes des tendances des taux d'incidence/de notification ou de prévalence ;
- les principaux facteurs sociaux, structurels et comportementaux des épidémies ;
- les évolutions concernant les obstacles et les inégalités liés au genre et aux droits humains ;
- la résistance aux médicaments et aux insecticides ;
- la couverture des interventions parmi la population générale et les populations-clés ou vulnérables ciblées.

La réponse doit traiter les points suivants :

- les conséquences de ces changements sur l'approche stratégique globale et les principales interventions programmatiques dont la reconduction est demandée (si conséquences il y a, les candidats sont priés d'opter pour une demande soumise à un examen complet) ;
- les ajustements programmatiques mineurs qui ont été réalisés ou sont prévus pour répondre aux évolutions du contexte épidémiologique.

Par exemple, un investissement différent pourrait être nécessaire pour répondre à une évolution considérable de l'environnement juridique, politique et socioéconomique, comme la criminalisation des relations homosexuelles.

Les candidats sont encouragés à se référer au(x) tableau(x) des données essentielles pour décrire le contexte épidémiologique. Le Secrétariat du Fonds mondial a prérempli ce(s) tableau(x) à l'aide d'ensembles de données publiquement disponibles et d'informations transmises au Fonds mondial pendant la période de mise en œuvre actuelle. Les candidats sont invités à passer en revue les données relatives aux composantes de maladie et aux SRPS, et à les actualiser ou à les corriger si des données plus

⁷ Se reporter à l'annexe 1 de la [note de politique opérationnelle relative aux contextes d'intervention difficiles](#) pour une description intégrale des éléments caractérisant une urgence grave/prolongée ou une instabilité chronique.

récentes ou différentes sont utilisées pour l'analyse. Par exemple, les candidats peuvent fournir des données à jour supplémentaires, des données ventilées, des données opérationnelles pertinentes sur des interventions stratégiques, ou des données stratifiées accompagnées de cartes si disponibles. Le TRP invite les candidats à transmettre des ensembles de données supplémentaires qui ne seraient pas inclus dans le(s) tableau(x) des données essentielles. Ces données peuvent porter sur les éléments suivants :

- **SRPS** : si disponible, le paysage de financement du pays recensant les différentes composantes des systèmes de santé ainsi que l'assistance technique fournie par différents partenaires de développement, afin de mieux comprendre l'implication et les investissements globaux des systèmes de santé du pays.
- **VIH** : les attitudes discriminatoires envers les personnes vivant avec le VIH (PVVIH) ; le non-recours aux soins de santé en raison de la stigmatisation et de la discrimination dans le cas : des professionnels du sexe, des hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes, des consommateurs de drogues injectables et des personnes transgenres ; la prévalence récente de la violence au sein du couple ; la satisfaction de la demande de planification familiale au moyen de méthodes modernes ; les connaissances relatives à la prévention du VIH chez les jeunes (15-24 ans) ; la ventilation par âge et par sexe, et par âge/sexe (en particulier pour les PVVIH, les nouvelles infections à VIH, les décès liés au sida) ; le pourcentage de cas de tuberculose (cas nouveaux et rechutes) chez les patients séropositifs ; la ventilation du taux de réussite du traitement par sexe.
- **Tuberculose** : le pourcentage de cas nouveaux et de rechutes chez les patients séropositifs ; les taux de réussite du traitement (nouveaux cas, patients séropositifs atteints de tuberculose, tuberculose multirésistante) ventilés par sexe.
- **Paludisme** : les populations à risque et les cas/décès entre 2010 et 2017 ; les cas notifiés par espèces entre 2010 et 2017 ; les cas notifiés par méthode de confirmation entre 2010 et 2017 ; la distribution et la couverture des produits entre 2015 et 2017 ; le financement entre 2015 et 2017 ; les dates d'adoption de politiques ; la politique relative aux médicaments de 2017 ; le taux annuel d'examens sanguins ; le pourcentage de femmes recevant des soins prénatals ; la proportion de cas investigués et classés ; la proportion de foyers investigués et classés.

3. Politiques et stratégies nationales : révisions et mises à jour

Il est recommandé que la réponse fasse **une page**.

Il est demandé aux candidats de fournir des informations sur les révisions et les mises à jour dont on fait l'objet les politiques, stratégies ou approches techniques nationales à la suite de nouvelles orientations normatives, et d'expliquer si ces évolutions supposent d'apporter des changements au programme.

Par exemple, des modifications dans les orientations normatives relatives aux différents programmes de lutte contre les maladies (le régime de traitement à court terme de la tuberculose multirésistante, de nouvelles formulations pour le traitement pédiatrique de la tuberculose, une politique d'accès universel au traitement contre le VIH, etc.) pourraient nécessiter des ajustements au niveau des approches nationales et des investissements du Fonds mondial. Il serait possible de répondre à ces évolutions dans le cadre du programme en cours, sans toucher à sa portée globale ni à sa stratégie, ni sans avoir à redéfinir en profondeur les priorités de financement, ni à réduire les cibles ou les investissements dans les programmes en faveur des populations-clés ou vulnérables ; toutefois, ce cas de figure doit être géré avec soin. Il se pourrait également qu'une révision matérielle du programme soit plus utile qu'une reconduction. Dans ce cas, les candidats devraient adopter l'approche dite de l'examen complet.

Bien que les demandes de financement adressées au Fonds mondial doivent reposer sur les documents stratégiques nationaux actuellement valables, les candidats sont encouragés à faire en sorte qu'elles soient alignées sur les stratégies et les priorités mondiales de lutte contre les maladies.

Par ailleurs, les candidats doivent indiquer si une feuille de route a été élaborée dans le pays en vue de mettre en place une couverture sanitaire universelle, et en préciser les liens et le degré d'alignement avec le programme actuel.

Cocher « oui » si de nouvelles orientations normatives et approches techniques importantes ont été adoptées relativement au programme national concerné de lutte contre la maladie depuis la soumission de la dernière demande de financement. En cas d'évolutions substantielles, les candidats doivent déterminer s'il est nécessaire d'apporter des changements matériels à la programmation financée par les investissements du Fonds mondial. Si des modifications importantes s'imposaient au niveau de l'approche stratégique globale et des principales interventions programmatiques en vue d'optimiser l'impact, l'approche de l'examen complet serait plus appropriée.

Cocher « non » si les orientations normatives et les approches techniques applicables aux programmes nationaux de lutte contre les maladies n'ont fait l'objet d'aucune révision ou mise à jour importante depuis la soumission de la dernière demande de financement. Cette réponse vaut également si i) de nouvelles stratégies nationales ou de nouveaux plans d'investissement éclairant les programmes soutenus par le Fonds mondial ont été élaborés mais restent cohérents avec les orientations normatives et les approches techniques existantes, et si ii) l'approche stratégique globale et les principales interventions financées restent valables. Le candidat doit alors indiquer succinctement :

- la date la plus récente à laquelle de nouvelles orientations normatives ou approches techniques ont été adoptées ;
- si la dernière mise à jour des politiques et des stratégies nationales visant à y intégrer de nouvelles orientations normatives remonte à plus de trois ans, date à laquelle de nouvelles mises à jour sont éventuellement prévues ;
- si des ajustements programmatiques ont été apportés aux programmes soutenus par le Fonds mondial au cours de la période de mise en œuvre actuelle ou sont prévus en réponse à de nouvelles orientations normatives ou approches techniques.

4. Possibilités d'intégration

Il est recommandé que la réponse fasse **une page**.

Il est demandé aux candidats de décrire dans quelle mesure les investissements proposés dans les systèmes communautaires et de santé ont tenu compte des besoins des programmes de lutte contre le VIH, la tuberculose et le paludisme, des programmes de santé connexes et du système de santé en général afin d'améliorer les résultats de la lutte contre les maladies, de renforcer la pérennité des programmes et de produire des gains d'efficacité. Les candidats doivent également prendre en compte tout module propre à une maladie qui contribue au renforcement du système communautaire et de santé, ainsi que des modules transversaux relatifs aux SRPS énumérés ci-dessous :

- systèmes de gestion des produits de santé ;
- systèmes d'information sanitaire et suivi et évaluation ;
- ressources humaines pour la santé, dont agents de santé communautaires ;
- prestation intégrée de services et amélioration de la qualité ;
- systèmes de gestion financière ;
- gouvernance et planification du secteur de la santé ;
- renforcement des systèmes communautaires ;
- systèmes de laboratoire.

Il ne faut négliger aucune possibilité d'intégration progressive entre les composantes de maladie pertinentes et au sein de l'ensemble du système de santé (y compris la santé de la mère et de l'enfant) lorsqu'elle conduit à l'obtention de l'un ou plusieurs des résultats suivants :

- Amélioration des résultats de la lutte contre les maladies** : par exemple, si renforcer le système national de laboratoires (au lieu d'investir dans un laboratoire spécialisé dans une maladie particulière) pourrait améliorer la capacité de diagnostic dans tout le pays, permettant de mettre davantage de personnes sous traitement et, à terme, d'atteindre de meilleurs résultats en matière de lutte contre toutes les maladies (et dans d'autres domaines).
- Amélioration de la pérennité du programme** : par exemple, si investir dans le système d'information sanitaire national (au lieu d'investir dans un système d'information parallèle axé sur

une maladie ou une subvention particulière) pourrait renforcer le système national au-delà de la durée et de l'appui de la subvention du Fonds mondial.

- iii. **Obtention de gains d'efficacité** : par exemple, si déployer des agents de santé communautaires spécialisés dans les trois maladies (et plus), au lieu de déployer trois groupes d'agents dans les mêmes communautés, produirait des gains d'efficacité qui pourraient être réinvestis, par exemple dans l'élargissement de la couverture des services fondamentaux de lutte contre le VIH, la tuberculose et le paludisme.

Dans certains cas, l'intégration ne constituera pas la meilleure solution, et il sera plus judicieux de continuer à investir dans des systèmes dédiés à une maladie spécifique. Dans ces cas de figure, les candidats sont invités à expliquer pourquoi ce type d'investissement serait préférable.

Des orientations supplémentaires sont disponibles dans la [note d'information sur les systèmes résistants et pérennes pour la santé](#).

5. Promouvoir et protéger les droits humains et l'égalité de genre

Il est recommandé que la réponse fasse **une page** de longueur.

Cocher « oui » si le programme actuel n'inclut aucun investissement pertinent, de qualité et efficace du Fonds mondial en faveur des droits humains et de l'égalité de genre en vue d'optimiser l'impact. Si des changements s'imposent pour améliorer l'impact, les candidats doivent indiquer s'ils peuvent être traités pendant l'élaboration ou la mise en œuvre de la subvention. L'approche de l'examen complet serait plus appropriée si des changements importants s'imposaient pour : i) s'attaquer aux obstacles et aux inégalités liés aux droits humains et au genre qui entravent l'accès aux services, et ii) garantir un centrage approprié sur les interventions en faveur des populations-clés et vulnérables.

Cocher « non » si le programme garantit des investissements pertinents, de qualité et efficace du Fonds mondial en faveur des droits humains et de l'égalité de genre et un centrage approprié sur les interventions en faveur des populations-clés et vulnérables. La réponse du candidat doit démontrer la pertinence, la qualité ou l'efficacité de l'investissement du Fonds mondial dans ces domaines et indiquer quelles légères modifications pourraient renforcer davantage le programme.

Que le candidat ait répondu « oui » ou « non », il est encouragé à tenir compte des besoins de renforcement du système communautaire et des obstacles et des inégalités liés aux droits humains et au genre ; à accroître la participation des communautés à la prestation et au suivi des services ; et à proposer de nouvelles mesures pour favoriser l'égalité de genre et les droits humains.

6. Efficacité des modalités de mise en œuvre

Il est recommandé que la réponse fasse **une page** de longueur.

Cocher « oui » si les modalités de mise en œuvre actuelles sont suffisamment efficaces pour atteindre les objectifs du programme. Les candidats doivent réfléchir aux points suivants dans leur réponse :

1. Comment les résultats du programme seront-ils maintenus ou améliorés ?
L'ICN peut décider de garder les modalités en l'état ou, par exemple, les rationaliser davantage en réduisant le nombre de subventions en vue de mieux coordonner, mieux superviser et mieux intégrer les services. D'autre part, l'ICN peut évaluer si la modalité de paiement en fonction des résultats contribuerait à améliorer l'efficacité (voir ci-après).
2. S'ils existent, les risques identifiés/attendus ont-ils été pris en compte ?
3. Certains des risques anticipés sont-ils susceptibles de mettre à mal l'ensemble du système de santé ? Dans l'affirmative, quelles mesures d'atténuation ont été mises en place ?

Cocher « non » si les modalités de mise en œuvre actuelles doivent être remaniées en profondeur pour réaliser efficacement les objectifs du programme. Les candidats doivent réfléchir aux points suivants dans leur réponse :

1. Quels changements s'imposent pour améliorer l'efficacité et l'efficacit  du programme ? Ces changements peuvent-ils  tre trait s au cours de la p riode de mise en  uvre actuelle, ou pendant l' laboration ou la mise en  uvre de la subvention pour la prochaine p riode ?
2. S'ils existent, les risques identifi s/attendus ont-ils  t  pris en compte ? Quelles mesures d'att nuation ont  t  mises en place ?
3. Certains des risques anticip s sont-ils susceptibles de mettre   mal l'ensemble du syst me de sant  ? Dans l'affirmative, quelles mesures d'att nuation ont  t  mises en place ?

Si des changements importants doivent  tre apport s aux modalit s de mise en  uvre, les candidats doivent expliquer comment et quand ces changements interviendront.

Pour les candidats class s dans la cat gorie des contextes d'intervention difficiles, il est fortement recommand  de pr ciser en quoi les modalit s de mise en  uvre propos es sont con ues et adapt es   chaque contexte national/r gional, au vu des difficult s et des fragilit s existantes.

Paiement en fonction des r sultats

Le Fonds mondial soutient des mod les diff renci s de gestion des subventions afin d'optimiser les r sultats des programmes, d'encourager les innovations et d'am liorer la p rennit  des ripostes du pays. L'approche de paiement en fonction des r sultats pourrait transformer de mani re consid rable les dynamiques de mise en  uvre des programmes. Cette modalit  doit  tre envisag e lorsque l' volution attendue des dynamiques fond e sur le contexte particulier du pays ou le contexte  pid miologique entra nera une **augmentation de l'efficacit ** du programme et,   terme, **optimisera l'impact** de l'investissement sur les r sultats nationaux en mati re de sant  ou sur les domaines de r sultats d'un programme de sant  particulier. La port e et l'architecture concr te du programme seront ensuite con ues en lien avec l'impact et les r sultats en mati re de sant  plut t qu'avec les ressources ; cela permettra d'am liorer le leadership du pays dans la riposte aux maladies, ouvrant la voie   des interventions et   des transitions p rennes, r ussies et harmonieuses. Cette approche donne la priorit    l'engagement strat gique   l'appui des priorit s du programme national. Le mod le de paiement en fonction des r sultats doit faire l'objet de discussions et d'un accord avec l' quipe de pays au moment de l' laboration de la demande de financement.

Les candidats qui continueront   employer l'approche de paiement en fonction des r sultats doivent expliquer comment le programme couvert par la pr sente demande de financement continuera   atteindre les indicateurs de r sultats ou les jalons d finis.

7. Cofinancement et p rennit 

Il est recommand  que la r ponse fasse **une page**.

Les engagements financiers des sources nationales doivent jouer un r le cl  dans la r ussite des strat gies nationales afin d'obtenir des r sultats p rennes dans le cadre de la lutte contre les trois maladies. Bien que le Fonds mondial alloue des financements   la plupart des pays admissibles, ces ressources ne couvrent qu'une partie d'une riposte techniquement bien fond e qui intensifie la prestation de services en vue de contr ler et d' liminer les trois maladies. Il est donc essentiel d' valuer comment le financement demand  s'int gre au paysage de financement global, qui comprend les financements de sources nationales et d'autres donateurs, et de quelle fa on le gouvernement national pr voit d'allouer davantage de ressources au programme national de lutte contre la maladie et au syst me de sant  pendant la p riode de mise en  uvre.

Les candidats doivent faire le point sur toute variation importante du financement national ou externe susceptible d'avoir des cons quences consid rables sur l'efficacit  et la p rennit  du programme. En particulier, ils doivent expliquer succinctement :

- les tendances et les mesures en mati re d'augmentation des d penses publiques consacr es   la sant  en vue de r aliser les objectifs de couverture sanitaire universelle ;
- les principaux axes programmatiques qui seront soutenus par le cofinancement national, en particulier ceux li s aux populations-cl s ou vuln rables, et l' limination des obstacles et des in galit s li s aux droits humains et au genre ;
- si les engagements du gouvernement au titre de la p riode d'allocation 2017-2019 ont  t  pleinement honor s ;

- si les engagements nationaux pour la période d'allocation 2020-2022 répondent aux exigences minimales de cofinancement, conformément à la [Note d'orientation sur la pérennité, la transition et le cofinancement des programmes](#) et telles que décrites dans la lettre d'allocation.

Il est essentiel d'identifier d'autres sources de financement des activités de reconduction de programme au cas où l'allocation du Fonds mondial diminuerait.

Par ailleurs, conformément à la [Note d'orientation du Fonds mondial sur la pérennité, la transition et le cofinancement des programmes](#), les programmes de lutte contre les maladies menés dans tous les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure, quelle que soit leur charge de morbidité, et dans tous les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure dont la charge de morbidité est faible sont encouragés à intégrer des considérations relatives au degré de préparation à la transition dans leurs demandes de financement.

Ces composantes ne pourront peut-être pas s'affranchir totalement du financement du Fonds mondial avant de nombreuses années, mais il est essentiel de se préparer le plus tôt possible à cette transition. Pour cette raison, les candidats demandant une reconduction de programme sont priés de décrire les difficultés en matière de pérennité et la façon dont le pays entend les résoudre. Dans la réponse à cette question, les candidats doivent décrire :

- la façon dont les autorités nationales absorberont progressivement les principaux coûts des plans nationaux de lutte contre les maladies qui sont actuellement financés par le Fonds mondial, et la façon dont ceux-ci seront pérennisés après la transition ;
- la façon dont les engagements de cofinancement couvriront en particulier les activités visant à renforcer le degré de préparation à la transition ;
- la façon dont le gouvernement s'attachera à attirer et obtenir des financements supplémentaires pour garantir un soutien suffisant aux principales interventions.

8. Besoins prévus en matière de révision des programmes (reprogrammation)

L'étape de soumission de la demande n'est pas la seule occasion d'identifier des changements programmatiques. Les révisions programmatiques (reprogrammations) des subventions du Fonds mondial peuvent intervenir à tout moment pendant le cycle de vie de la subvention, afin que le programme puisse continuer à améliorer la réalisation des résultats et à produire le plus fort impact possible immédiatement après la parution de nouvelles informations ou technologies. Les candidats sont encouragés à recenser des possibilités d'ajustements durant l'élaboration et la mise en œuvre de la subvention.

Dans cette section, les candidats doivent indiquer le calendrier des évaluations/examens du programme et du PSN, les résultats des enquêtes ou toute autre information importante susceptible de mettre en évidence l'éventuelle nécessité de réviser les programmes d'ici à la fin prévue de la ou des nouvelle(s) subvention(s).

9. Fonds de contrepartie (le cas échéant)

Il est recommandé que la réponse fasse **une page par axe prioritaire des fonds de contrepartie assignés**.

Le Fonds mondial peut avoir recours à une source de financement supplémentaire fournissant des « fonds de contrepartie » en vue d'inciter un sous-ensemble de pays à aligner leurs allocations sur des priorités stratégiques qui sont essentielles pour renforcer l'impact et mener à bien la Stratégie 2017-2022 du Fonds mondial.

La lettre d'allocation reçue par les pays admissibles leur indiquera si des fonds de contrepartie leur ont été assignés, et pour quels axes prioritaires ils peuvent en bénéficier sous réserve de remplir des conditions particulières.

Les candidats éligibles aux fonds de contrepartie doivent remplir la section du formulaire de demande de financement correspondante, en décrivant en quoi ils répondent aux conditions programmatiques et financières énoncées dans leur lettre d'allocation.

Partie III : Documents supplémentaires joints à la demande de financement

Tableau(x) de lacunes programmatiques

Le tableau de lacunes programmatiques vise à identifier les principales lacunes en matière de couverture dans le pays par module/intervention, et à analyser la façon dont ces lacunes peuvent être comblées par le Fonds mondial et d'autres types de soutien.

Les principaux modules sont ceux qui sont essentiels pour obtenir l'impact attendu de la demande de financement et qui nécessitent des investissements importants. L'analyse des lacunes programmatiques sert à justifier la hiérarchisation des modules qui bénéficieront d'un financement. Elle fournit également des informations sur les besoins globaux, sur la proportion déjà couverte et sur la proportion que le Fonds mondial propose de couvrir.

Les lacunes restantes dans la couverture programmatique peuvent être utiles aux candidats qui doivent élaborer leur demande hiérarchisée de financement au-delà de la somme allouée. L'analyse des lacunes programmatiques est axée sur la couverture du programme et ne porte pas sur les coûts financiers associés aux modules qui ne sont pas inclus dans la demande de financement dans les limites de l'allocation.

Les modules prioritaires dont les lacunes sont difficilement quantifiables ne sont pas inclus dans les tableaux de lacunes programmatiques (par exemple, quand un module n'est pas lié à la prestation de services). Les candidats sont alors priés de décrire ces lacunes dans la section correspondante du formulaire de demande de financement.

Les niveaux de couverture figurant dans les tableaux de lacunes programmatiques doivent être cohérents par rapport aux cibles de couverture du cadre de résultats.

Des orientations détaillées sur le remplissage du tableau figurent dans le [fichier Excel relatif au tableau de lacunes programmatiques \(VIH, paludisme, tuberculose, tuberculose/VIH\)](#). S'agissant des composantes de maladie, ces orientations comprennent une liste complète des modules prioritaires parmi lesquels les candidats peuvent choisir. À noter que, pour le VIH et le paludisme, le fichier Excel comprend à la fois des tableaux de lacunes standard et personnalisés pour des modules spécifiques, afin de tenir compte des différences dans la manière de quantifier les lacunes d'un module à l'autre.

Si aucune prestation de services n'est incluse dans la demande de financement, les candidats ne sont pas tenus de remplir le tableau de lacunes programmatiques. À la place, ils peuvent utiliser le document-type du cadre de résultats et ne remplir que la section relative à la mesure du suivi du plan de travail.

Tableau(x) du paysage de financement

Les candidats doivent utiliser le ou les [tableau\(x\) du paysage de financement](#) pour communiquer des informations financières liées aux stratégies nationales de lutte contre les maladies et relatives aux SRPS, avec les éléments suivants :

- i. Une page de couverture où figurent les identifiants du candidat et des informations contextuelles qui apparaîtront dans les en-têtes des autres feuilles de calcul.
- ii. Une feuille de calcul présentant les déficits de financement pour chaque composante de maladie, qui recense les besoins de financement, le financement disponible et les déficits de financement au niveau du programme.
- iii. Une feuille de calcul relative aux dépenses publiques de santé, qui recense les tendances du financement de la santé au moyen des ressources publiques nationales ainsi que les engagements

publics spécifiquement en faveur du renforcement des systèmes de santé en vue de bénéficier de l'incitation au cofinancement.

- iv. Une feuille de calcul présentant en détail le déficit de financement pour la ou les composante(s) de maladie, afin de dresser un tableau indicatif des financements disponibles et des déficits touchant les principaux axes programmatiques.

Tous les candidats doivent remplir les trois premières feuilles. La feuille de calcul où figure le déficit de financement détaillé pour les composantes de maladie doit être remplie par tous les pays à fort impact (conformément à la classification du Fonds mondial) et par les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure. Les autres candidats sont également encouragés à remplir cette feuille.

Des instructions détaillées sur le remplissage des tableaux figurent dans le [fichier Excel relatif au tableau du paysage de financement](#).

Cadre de résultats et budget

Le cadre de résultats et le budget sont utilisés tout au long du cycle de vie de la subvention et seront modifiés si nécessaire pendant l'élaboration de la subvention et tout au long de sa mise en œuvre. Ces documents-types doivent être remplis de manière à fournir un aperçu stratégique à l'étape de soumission de la demande, puis être approfondis pendant l'élaboration de la subvention. Le niveau de détail requis à chaque étape est brièvement décrit dans les documents référencés ci-dessous.

Consulter les [Instructions pour remplir le document-type du budget détaillé](#), les [Directives relatives à l'établissement des budgets des subventions](#) et la [note de politique opérationnelle en matière de coûts d'appui/la politique de recouvrement des coûts indirects pour les organisations non gouvernementales](#) (en anglais) avant de remplir le document-type du budget.

Des instructions détaillées sur le remplissage du cadre de résultats figurent dans le fichier Excel.

Les document-types du cadre de résultats et du budget sont spécifiques à chaque candidat et sont fournis par l'équipe de pays.

Demande hiérarchisée de financement au-delà de la somme allouée

Les candidats sont invités à remplir une demande hiérarchisée de financement au-delà de la somme allouée dans un document-type distinct au format Excel envoyé par le Secrétariat du Fonds mondial.

REMARQUE : la demande hiérarchisée de financement au-delà de la somme allouée doit être soumise avec la demande de financement principale. Les candidats peuvent déposer une demande hiérarchisée de financement au-delà de la somme allouée actualisée pendant la mise en œuvre de la subvention avec l'accord du Secrétariat du Fonds mondial, si cela est justifié par une évolution importante du contexte du pays, ou dans l'hypothèse réaliste où des fonds supplémentaires pourraient devenir disponibles. **Il convient de noter que les candidats ne peuvent prétendre à soumettre une demande hiérarchisée de financement au-delà de la somme allouée actualisée que s'ils ont préalablement joint ce type de document à leur demande de financement.**

La demande hiérarchisée de financement au-delà de la somme allouée doit représenter des modules et des interventions stratégiques supplémentaires fondés sur des données probantes et chiffrés en vue d'un investissement qui : i) ne sont pas inclus dans le montant de l'allocation et ii) sont organisés par ordre d'importance au regard de l'impact du programme.

Cette hiérarchisation est reflétée dans les champs correspondants du document-type de demande hiérarchisée de financement au-delà de la somme allouée. Les candidats peuvent également joindre des pièces justificatives supplémentaires si nécessaire. Le montant de la demande hiérarchisée de financement au-delà de la somme allouée doit représenter au moins 30 % de l'allocation du pays. La demande doit cibler de préférence un nombre plus restreint d'investissements de grande importance et à fort impact.

Si le TRP estime que les interventions prévues dans la demande hiérarchisée de financement au-delà de la somme allouée sont techniquement bien fondées, stratégiquement ciblées et qu'elles permettront d'obtenir le plus fort impact possible, il les inscrira au registre des demandes de qualité non financées. Ce registre est tenu par le Fonds mondial afin de faciliter le financement, au cas où des ressources supplémentaires pourraient être mobilisées. Par exemple, la demande de qualité non financée enregistrée pourrait être subventionnée grâce aux gains d'efficacité obtenus dans les limites de l'allocation pendant l'élaboration de la subvention, ou grâce à des financements supplémentaires qui deviendraient disponibles pendant l'élaboration ou la mise en œuvre de la subvention. Les interventions inscrites au registre des demandes de qualité non financées ne sont valables que trois ans après leur approbation.

REMARQUE : dans leur demande, les candidats doivent inclure les interventions et les modules les plus importants pour leur programme dans les limites de l'allocation ; les cibles figurant dans le **cadre de résultats** ne doivent pas dépendre de l'obtention d'un financement supplémentaire.

Dans son examen, le TRP du Fonds mondial peut recommander de redéfinir les priorités entre la demande dans les limites de l'allocation et la demande hiérarchisée de financement au-delà de la somme allouée.

Dans les cas où les modules de la demande hiérarchisée de financement au-delà de la somme allouée sont une version intensifiée des modules décrits dans la demande de financement générale, la justification du candidat peut se limiter à une explication de la façon dont l'investissement supplémentaire contribuera à renforcer les résultats ou l'impact. Dans les cas où de nouvelles interventions sont proposées, les candidats doivent décrire les activités qui seront mises en œuvre et la façon dont les interventions amélioreront les résultats/l'impact des programmes de lutte contre les maladies ou contribueront à la mise en place de SRPS.

S'agissant des demandes de financement conjointes qui incluent au moins deux composantes, les candidats doivent utiliser un seul tableau pour remplir la demande hiérarchisée de financement au-delà de la somme allouée au moyen du document-type fourni par l'équipe de pays.

Cartographie des modalités de mise en œuvre

La cartographie des modalités de mise en œuvre est la représentation visuelle d'une subvention (ou d'un ensemble de subventions). Elle expose en détail : i) toutes les entités recevant des financements au titre de la subvention ou jouant un rôle dans la mise en œuvre du programme, ii) les relations de subordination et de coordination entre ces entités, iii) le rôle de chaque entité dans la mise en œuvre du programme, et iv) le flux de fonds, de produits et de données.

Le schéma doit représenter chaque entité (organisation, et non personne physique) qui reçoit des fonds au titre de la subvention du Fonds mondial depuis l'apport de fonds jusqu'à la mise en œuvre des activités au niveau des bénéficiaires. Il est important d'y faire apparaître toutes les entités (par exemple, les bureaux régionaux et de district du système national de santé doivent être recensés séparément). Il convient en outre de ne pas rassembler les entités en groupes génériques (par exemple, les établissements de santé), de ne pas ignorer certains types d'entités (par exemple, les principaux fournisseurs habituels), et de ne pas se limiter au niveau des bénéficiaires (par exemple, en s'arrêtant au niveau des sous-récepteurs). **Toutes les inconnues doivent être clairement indiquées sur la carte.** Ces éléments sont cruciaux pour identifier les informations supplémentaires à recueillir afin d'obtenir une compréhension exacte des modalités de mise en œuvre sur le terrain.

REMARQUE : si le programme se poursuit avec le même récepteur principal pour la prochaine période d'allocation, la carte des modalités de mise en œuvre doit être soumise à l'étape de soumission de la demande de financement. En cas de changement de récepteur principal, la carte peut être transmise à l'étape d'élaboration de la subvention.

Les [Orientations sur la cartographie des modalités de mise en œuvre](#) fournissent de plus amples informations sur cet exercice.

Tableau(x) des données essentielles

Le **tableau des données essentielles** est un fichier Excel prérempli par le Secrétariat du Fonds mondial regroupant des données publiquement disponibles et des informations transmises au Fonds mondial pendant la période de mise en œuvre actuelle.

Le fichier contient quatre onglets dédiés aux SRPS, au VIH, à la tuberculose et au paludisme, avec des indicateurs programmatiques. Les informations figurant dans les tableaux doivent compléter les autres parties de la demande de financement et n'ont pas besoin d'être répétées (il conviendra d'y faire référence).

Les candidats sont invités à passer en revue les données préremplies et à les actualiser/corriger si nécessaire afin de mieux étayer le descriptif de la demande de financement. Les candidats sont également invités à rajouter des données pertinentes supplémentaires dans la section relative au contexte du pays formulant la demande de financement, tel que décrit dans les *Instructions* figurant à la section 2.

Approbation de la demande de financement par l'ICN

Le Fonds mondial demande à recevoir des preuves de l'approbation de la demande définitive de financement de la part de tous les membres de l'ICN, ou de leur(s) suppléant(s) désigné(s) en cas d'indisponibilité.

Les membres de l'ICN qui n'ont pas pu signer l'approbation de la demande de financement peuvent envoyer un courrier électronique de validation au Secrétariat de l'ICN, à soumettre au Fonds mondial en pièce jointe.

Dans les cas où un membre de l'ICN ne souhaite pas approuver la demande de financement, il doit en informer par écrit le Fonds mondial à l'adresse suivante : AccessToFunding@theglobalfund.org. Il doit indiquer dans son message la raison pour laquelle il n'appuie pas la demande, afin que le Fonds mondial puisse comprendre sa position.

Déclaration de conformité de l'ICN

Toutes les ICN sont tenues de joindre une [déclaration de conformité](#) à la demande de financement, laquelle comprendra les éléments présentés ci-après :

Les critères d'admissibilité des ICN :

Pour pouvoir prétendre à un financement, le Fonds mondial exige que les ICN répondent à six critères, conformément à la [Politique relative aux instances de coordination nationale \(comprenant les principes et les exigences\)](#).

Le Secrétariat du Fonds mondial réalisera deux évaluations distinctes de la conformité des ICN :

1. **Évaluation de la conformité avec les critères d'admissibilité n° 1 et n° 2** : ces critères sont spécifiques à chaque candidature et seront évalués au moment où la demande de financement est soumise.
2. **Évaluation de la conformité avec les critères d'admissibilité n° 3, n° 4, n° 5 et n° 6** : ces critères sont évalués chaque année par la plateforme de l'ICN à l'aide de l'Outil d'évaluation de l'admissibilité et des résultats selon la stratégie allégée ou au moyen d'évaluations associées au projet d'Évolution des ICN.

Concernant les critères d'admissibilité n° 1 et n° 2 : les ICN sont tenues de documenter le dialogue inclusif lié à l'élaboration de la demande de financement et à la sélection du bénéficiaire principal et d'en conserver des traces. Les documents, y compris les messages électroniques, les signatures complètes et tout autre élément probant, doivent être archivés pour pouvoir être examinés sur demande. Cet examen peut avoir lieu au moment de la soumission de la demande de financement ou à une étape ultérieure.

Critère n° 1 : Procédure d'élaboration de la demande de financement

L'élaboration de la demande de financement doit être un processus ouvert, transparent et inclusif faisant participer tout un éventail de parties prenantes, notamment les populations-clés. Le Fonds mondial exige que toutes les ICN :

- a. coordonnent l'élaboration de toutes les demandes de financement selon des procédures transparentes et documentées. Ces procédures doivent faire participer un large éventail de parties prenantes⁸, aussi bien membres que non membres de l'instance, représentant différents points de vue sur des questions transversales ou axées sur des maladies (comme les SRPS, les droits humains, le suivi et l'évaluation, la gestion des achats et de la chaîne d'approvisionnement, la santé procréative, maternelle, néonatale et infantile) à la préparation des demandes et à l'examen des activités à inclure dans ces dernières ;
- b. documentent clairement les mesures prises en vue de faire participer les populations-clés et vulnérables à l'élaboration des demandes de financement.

S'agissant de ce critère, les ICN doivent clairement démontrer que les populations-clés ont participé activement au processus d'élaboration de la demande de financement et doivent être en mesure de fournir des documents étayant leur réponse.

Critère n° 2 : Procédure de sélection et de nomination des bénéficiaires principaux

Le Fonds mondial exige que toutes les ICN⁹ :

- a. désignent un ou plusieurs bénéficiaires principaux lors de la soumission de leur demande de financement¹⁰ ;
- b. documentent une procédure transparente de nomination de tous les bénéficiaires principaux, existants ou nouvellement désignés, à partir de critères objectifs et clairement définis ;
- c. documentent la gestion de tout conflit d'intérêts susceptible d'influencer la procédure de désignation des bénéficiaires principaux.

S'agissant de ce critère, les ICN doivent pouvoir démontrer que la nomination de chaque bénéficiaire principal a fait l'objet d'un processus décisionnel transparent (y compris dans les cas où un bénéficiaire principal a de nouveau été sélectionné) et apporter des preuves de la gestion de tout conflit d'intérêts réel ou potentiel.

Les candidats doivent se reporter à la [Politique relative aux instances de coordination nationale \(comprenant les principes et les exigences\)](#) pour décrire les principes régissant la structure des ICN. Les [orientations relatives aux critères d'admissibilité des ICN n° 1 et n° 2](#) leur fourniront des informations sur la liste des pièces justificatives nécessaires à l'évaluation desdits critères. Pour toute autre question, merci de contacter votre gestionnaire de portefeuille du Fonds.

Conformité aux exigences de centrage des candidatures :

Le Fonds mondial exige également que les ICN certifient que leurs demandes de financement incluent des interventions fondées sur des données probantes, en lien avec la situation épidémiologique de leur pays, qui optimiseront l'impact des actions menées contre le VIH, la tuberculose et le paludisme, et contribueront à la mise en place de SRPS. Les candidats doivent cibler leur candidature en fonction de la catégorie de revenu de leur pays. Voir la section 1 des présentes instructions ou la [Politique en matière de pérennité, de transition et de cofinancement](#) pour les exigences spécifiques.

⁸ Les parties prenantes non membres de l'ICN sont toutes celles qui peuvent ne pas être représentées au sein de l'ICN, mais qui participent à la riposte nationale à la maladie ou à la riposte globale du secteur de la santé.

⁹ Sauf dans certains cas où la [Politique de sauvegarde supplémentaire](#) (en anglais) du Fonds mondial s'applique.

¹⁰ Dans certaines circonstances exceptionnelles, le Fonds mondial sélectionne directement les bénéficiaires principaux de l'ICN, par exemple, lorsque les pays relèvent de la Politique de sauvegarde supplémentaire ou qu'ils font l'objet d'une enquête menée par le Bureau de l'Inspecteur général.

REMARQUE : les candidats ne doivent remplir le document-type de gestion des produits de santé que dans les cas où le financement du Fonds mondial est demandé pour couvrir les coûts des produits de santé et/ou les coûts de gestion associés.

[Le document-type de gestion des produits de santé](#) est un instrument qui recense en détail l'ensemble des produits de santé et technologies médicales, en plus des principales estimations des quantités et des coûts qui seront pris en charge par le Fonds mondial. Pour chaque produit de santé, la liste donne les précisions suivantes : la technologie et le service utilisés, l'estimation des quantités à acheter (et la fréquence des achats) pour chaque année de la période de mise en œuvre, l'estimation du prix à l'unité de référence, et les coûts liés à la gestion des produits relatifs au traitement, au diagnostic, aux soins et à la prévention en vue d'atteindre les objectifs de la subvention.

Le document-type de gestion des produits de santé doit être utilisé à l'étape de soumission de la demande de financement, être validé durant l'élaboration de la subvention et être régulièrement actualisé au cours de la mise en œuvre. Ce processus permettra d'affiner la demande prévisionnelle en fonction des progrès accomplis pour atteindre les cibles et en proportion des autres sources de financement disponibles.

À l'étape de soumission de la demande de financement, l'outil est conçu pour recenser les principales informations utiles pouvant servir à estimer les quantifications liées à l'achat des produits de santé, aux services et à leurs coûts de gestion. Toute autre information pertinente peut être soumise dans un format adapté à chaque candidature. Ces données peuvent notamment inclure les directives nationales relatives au traitement ou au dépistage, le rapport national sur les prévisions et la quantification, les rapports QuanTB, les rapports sur les stocks et les réserves, et le plan de déploiement des technologies de la santé.

L'harmonisation et la cohérence doivent être assurées entre tous les principaux documents, notamment le document-type de gestion des produits de santé, le cadre de résultats, les cibles programmatiques et le budget détaillé, aux étapes de soumission de la demande de financement et d'élaboration de la subvention, et être maintenues/ajustées pendant la mise en œuvre.

Consulter l'onglet « Instructions » du document-type de gestion des produits de santé pour en savoir plus sur son utilisation.

Liste des abréviations et des annexes

Dans la liste des abréviations et des annexes, les candidats doivent énumérer :

- les abréviations et les acronymes peu courants ou propres à un pays qui sont utilisés dans le cadre de la demande ;
- toutes les pièces justificatives utiles pour la demande de financement.

Dans la liste des annexes, les pièces justificatives supplémentaires doivent être clairement nommées et numérotées, et des références (numéros de page exacts) doivent être indiquées. Si les documents sont publiquement disponibles en ligne, il est recommandé aux candidats de fournir les liens hypertextes correspondants, afin de limiter le nombre de documents joints à la demande de financement.